

## Outremont Montréal

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-340** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* ».

L'objet dudit règlement est de prévoir un mandat de 2 ans pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 19 janvier 2017

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

